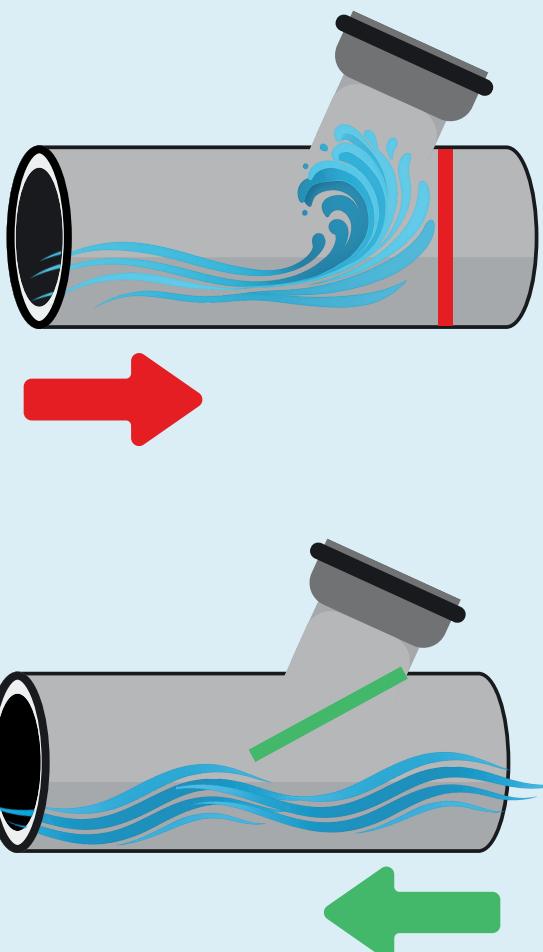


LES INFOS PRATIQUES



DISPOSITIF ANTI-REFLUX → SÉRÉNITÉ

Tous les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif doivent s'assurer que leurs bâtis soient munis d'un dispositif anti-reflux en domaine privé afin d'éviter les remontées d'eau en cas de mise en charge du réseau collectif.

Le SICTEUB recommande de vérifier leur présence et de procéder à son installation.

Il est recommandé de nettoyer le dispositif au minimum une fois par an pour assurer son bon fonctionnement.



LINGETTES = 1ÈRE CAUSE D'OBSTRUCTION

Non dégradables, elles obstruent les canalisations et peuvent entraîner des débordements d'eaux usées ou des rejets dans le milieu naturel. Pour préserver vos installations et l'environnement, ne les jetez pas dans les toilettes.



EN CAS D'URGENCE AVEC LES EAUX USÉES

Pour toute urgence (soir, week-end et jour férié), contactez le centre d'appel de CIG au :
01 34 07 95 00 *

En journée, les jours ouvrés, contactez le SICTEUB au :
01 34 09 85 50

* Le SICTEUB intervient uniquement sous domaine public. Les communes de Chantilly, Apremont, Vineuil-St-Firmin, Gouvieux et Avilly-St-Léonard sont en délégation de service public et gérées directement par SUEZ. Pour les interventions d'urgence elles doivent contacter SUEZ au 09 77 40 11 19.